

SOMMAIRE

- Résumé des séances du conseil
- Actualités municipales
- Loisirs et culture
- Messages des organismes
- Offres d'emploi
- Informations pertinentes
- Calendrier

Mot de la Municipalité

Le mois a été très chargé pour votre Municipalité, suite à l'ouverture des soumissions pour le déneigement des chemins, le Conseil a décidé de prendre un virage et d'effectuer le déneigement des chemins municipaux afin de ne pas alourdir davantage le fardeau fiscal des contribuables.

Un camion avec équipement de déneigement a été acquis afin d'effectuer les travaux pour cet hiver. Le garage municipal est modifié pour accueillir l'équipement et le garage des travaux publics sur la rue Gaudreault sera rénové pour l'an prochain afin de regrouper les équipements des travaux publics dans le futur.

Le camion a été acquis par des fonds provenant du surplus accumulé et les bâtiments bénéficient d'une aide financière de 75 000\$.

Déjà plusieurs coûts et quotes-parts sont augmentés, et la conjoncture économique nous enlène vers une augmentation des taxes pour l'année 2023. Nous sommes à travailler le budget afin d'en diminuer l'impact au maximum pour vous.

Soyez assuré que votre Conseil Municipal travaille pour vous assurer les meilleurs services aux meilleurs coûts possibles.



LE CONSEIL A ADOPTÉ ...

SÉANCE DU 24 OCTOBRE

Le Conseil municipal refuse toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour le contrat de déneigement et d'entretien d'hiver du réseau routier Municipal.

Les montants sont très élevés, le plus bas soumissionnaire est augmenté du double de l'an passé, 105699\$ fois 214% donne 226 196\$ (plus bas 229 144.64\$) cela représente 0.15 \$ du 100 \$ de l'évaluation à l'ensemble mais comme nous avons des secteurs ceux-ci aurait une augmentation de 0.11\$ du 100 (110\$ /100000\$ d'évaluation) et une augmentation variant de 137 \$ à 386\$ par porte.

Le Conseil municipal autorise la directrice générale à déposer une offre d'achat pour l'acquisition d'un véhicule de déneigement au nom de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot, le financement se fera à même le surplus cumulé et à négocier des ententes de location d'équipement de déneigement au nom de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot si notre offre n'est pas retenue suite à l'ouverture des soumissions pour le véhicule de déneigement.

Afficher une offre d'emploi pour avoir une banque de nom d'opérateur de véhicule avec la classe requise.

La directrice générale n'est pas autorisée à vendre de terrains, jusqu'à la mise à jour des politiques. Toute les ventes devront préalablement être autorisées par le conseil municipal d'ici ces mises à jour.

Contrat de démolition de la maison située à côté du garage du 630 rue Gaudreault, à Excavation Dolbeau Inc., au montant de 15 297\$ taxes en sus, un montant de 15 000\$ du surplus cumulé est affecté.

Félicitation à tous les employés qui ont procédé à la nouvelle présentation du journal municipal.

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE

Achat d'un camion avec équipements de déneigement.

Adoption du schéma de sécurité incendie

Formation d'un comité de suivi MADA formé de 5 personnes

Acceptation de la mise à jour du plan d'action MADA et le lancement se fera lors du souper des Fêtes des Gerbes d'Or

Contrat de ménage accordé à madame Audrey Tremblay

Aide financière à Opération Nez rouge au montant de 100 \$

Engagement des animateurs activité BANG mesdames Lily-Ann Néron et Océane Bergeron.

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE

Avis de motion – règlement pour l'augmentation du fonds de roulement

Projet de règlement FR2022 pour l'augmentation du fonds de roulement

Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses 2022

Assainissement - relevé de terrains - contrat;



Dévoilement des résultats de la classification 2022 des Fleurons du Québec

La Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot reçoit 4 fleurons !

Saint-Hyacinthe, le 3 novembre 2022 – La Corporation des Fleurons du Québec procédait hier au 17^e dévoilement de la classification horticole des municipalités évaluées en 2022 lors d'une soirée riche en émotions tenue au Sheraton de Saint-Hyacinthe. Plus de 220 élus et représentants municipaux étaient sur place pour recevoir leur attestation officielle des mains du président des Fleurons, monsieur Martin Dulac.

Des 113 municipalités évaluées cette année, 19 ont obtenu un fleuron de plus et la vaste majorité a progressé dans la grille de classification. La Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot a su conserver ses 4 fleurons grâce à ses efforts constants au cours des trois dernières années; félicitations!

La Corporation des Fleurons tient à souligner les nombreux efforts consentis par la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot et toutes les municipalités récompensées à travers la province pour embellir durablement le milieu et la qualité de vie de leurs citoyens.

Rappelons que les fleurons sont décernés pour une période de trois ans et sont assortis d'un rapport d'évaluation professionnelle suggérant des pistes d'amélioration afin de poursuivre la bonification du verdissement municipal. Les classificateurs visitent 60 % du territoire de chaque municipalité et évaluent tous les lieux à la vue du public incluant les sites publics, institutionnels, commerciaux et privés. Les initiatives de développement durable (compostage, jardin communautaire, conservation du patrimoine arboricole, etc.) sont également comptabilisées.

Actuellement, 43 % des Québécois résident dans une municipalité ayant obtenu des fleurons. En 2022, elles sont 338, dans toutes les régions du Québec, à les afficher fièrement! Une démonstration de l'intérêt grandissant des collectivités à verdir, embellir et améliorer leur environnement.

Pour découvrir les résultats des municipalités en images, consultez la brochure de la 17^e édition de classification horticole des Fleurons du Québec disponible sur le site Internet www.fleuronsduquebec.com.

MESSAGE DES ORGANISMES



Invitation spéciale aux membres des Gerbes d'Or, ainsi qu'à la population

À titre de président des Gerbes d'Or et représentants de la question des aînés au conseil municipal, il me fait plaisir de vous inviter au lancement de la mise à jour de la politique MADA (municipalité amie des aînés) le lancement devancera notre souper annuel, le tout débutera dès 16h avec un punch et sera suivi du souper pour les membres des Gerbes d'Or vers 18h. Samedi 10 décembre 2022.

Le souper cette année sera une poitrine de poulet farcie, le tout préparé et servi par le Marché Milot au coût de 25\$/ personne, les cartes seront en vente auprès des membres du conseil d'administration.

L'animation de la soirée sera fait par M.Gino Bouchard, encore cette année plusieurs prix de présence seront à l'honneur. Je souhaite vous compter parmi nous, pour le lancement de notre politique MADA et bien sûr, au souper pour les membres des Gerbes d'Or ainsi que leurs invités (2 invités par membre).

Je me joins au conseil d'administration pour vous souhaiter, ainsi qu'à votre famille, un joyeux Noël et une très bonne année 2023.

Patrick Bouchard président

*Membres du conseil d'administration,
Lucie Cantin
Ann-Marie Maltais
Caroline Pelletier
Patrick Chabot*



AFÉAS de Milot

Bonjour à tous,

Veillez prendre note que l'AFÉAS de Milot ne tiendra pas d'exposition artisanale cet automne. Le nombre de participant pour l'exposition était insuffisant. Nous en sommes bien désolées.

Nous aurons notre vente de billets pour notre souscription au profit de l'AFÉAS de Milot.

Les billets seront en vente auprès des membres de l'AFÉAS et les prix de tirage sont exposés au bureau de poste.

Nous remercions Caroline notre Maître de Poste de nous rendre ce service et les membres pour la confection des pièces tissées pour le tirage.

Le tirage se tiendra lors de notre réunion du souper AFÉAS, le 8 décembre à 18 h à l'édifice municipal.

Nous comptons sur votre générosité et votre soutien pour notre financement. Meri de votre compréhension.

Caroline Pelletier, secrétaire

Denise Tremblay, présidente



POLITIQUE
MUNICIPALE DES AÎNÉS



SAINT-LUDGER-DE-MILOT

Invitation au LANCEMENT de la mise à jour de la **Politique MADA** de Saint-Ludger-de-Milot

Depuis plusieurs mois, le comité de la mise à jour de la Politique MADA a travaillé rigoureusement à mettre à jour notre politique MADA (municipalité amie des aînés) Elle est maintenant terminée et prête à vous être présentée.

Vous êtes cordialement invité au lancement qui aura lieu le samedi 10 décembre 2022 dès 16h à la salle Desjardins.

Au plaisir de vous y rencontrer.

Patrick Bouchard, président du comité

Offre d'emploi

OFFRE D'EMPLOI

La Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot est à la recherche :

**D'opérateur de camion 10 roues avec équipements de déneigement et
D'opérateur de chargeur sur roues,**
pour combler sa banque de personnel pour les travaux de déneigement.

Horaire variable selon la température.

Disponibilité semaine et fin de semaine.

Taux horaire selon la convention – journalier spécialisé.

**Si cela vous intéresse, venez en discuter en appelant au 418-373-2266
ou passer nous voir au 739 rue Gaudreault.**

Merci!



Patinoire **Hiver 2022-2023**

Surveillant

Tâches et responsabilité

Entretien du bâtiment des joueurs en y faisant le ménage à chaque jour ;
Surveiller l'accès aux chambres des joueurs et aux salles de bains;
Veiller sur l'ameublement (tables, chaises et autres);
Veiller sur les équipements de loisir (chandails, casques, etc);
Gérer l'horaire en cas de mauvaise température (heures d'ouvertures variables – fermé en cas de pluie ou tempête);
Remplir les documents demandés par la Municipalité;
Toutes autres tâches connexes.

Conditions de travail

Être disponible les soirs de semaine (18 h à 21 h) ainsi que les fins de semaine (13 h à 16 h et 18 h – 21 h);

L'horaire de travail est variable selon les activités et la température;
Salaire : À partir de 14,25 \$ de l'heure

Entretien de la patinoire :

Passer la machine à glace déneiger les accès, nettoyer la glace, glacer la patinoire et autres tâches connexes. Salaire à discuter

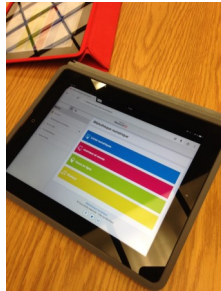
Faites parvenir votre curriculum vitae ou vos coordonnées
au bureau de la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot au :
739, rue Gaudreault, Saint-Ludger-de-Milot (Québec), G0W 2B0,

FAX.: 418-373-2554, par courriel à administration@ville.st-ludger-de-milot.qc.ca

DATE LIMITE : VENDREDI 25 NOVEMBRE 12 H

BIBLIOTHÈQUE

Des liseuses numériques
Sont disponibles,
si vous voulez faire l'essai
De ce mode de lecture



La bibliothèque
a besoin de
bénévoles



2h par mois environ
Adultes ou ados, si ça vous
Intéresse, appeler moi.

Martine: 418-373-2266 poste 2507



HORAIRE

BIBLIOTHÈQUE ET INTERNET

Mardi: 9h à 11h (École)

18h à 19h30

Mercredi:

12h30 à 14h30

tel:418-373-2266 poste 2507

Informations pertinentes



Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

Plus de 1 100 feux de cheminée surviennent en moyenne chaque année au Québec. Ils représentent une source potentielle d'incendie de bâtiment qui pourrait causer d'importantes pertes matérielles et humaines. Par conséquent, il est important de confier l'installation d'un nouvel appareil de chauffage à un professionnel du domaine. Il faut également s'assurer d'un entretien régulier de l'appareil et de ses composantes.

Pourquoi ramoner ?

Le ramonage contribue à prévenir les incendies. Il permet aussi :

- De prévenir les intoxications au monoxyde de carbone en permettant une meilleure évacuation de la fumée et des gaz toxiques ou nocifs ;
- D'éliminer la suie et les dépôts inflammables (créosote) qui se sont accumulés dans la cheminée ;
- D'optimiser l'efficacité de l'appareil de chauffage et de permettre une économie de combustible ;
- Au professionnel du ramonage de déceler la présence de bris ou de détérioration du système de chauffage et de ses composantes.



Il est conseillé de faire ramoner la cheminée **au moins une fois par année** soit au printemps ou à l'automne. Un ramonage est aussi recommandé sur une base régulière selon la qualité et la quantité du bois brûlé. Vous référer à votre municipalité pour connaître la réglementation municipale sur le sujet.

Les cendres chaudes

Chaque année, il survient en moyenne **140 incendies de bâtiments causés par un mauvais entreposage des cendres chaudes**. Les statistiques révèlent que dans la plupart des cas, le contenant était inapproprié ou l'entreposage était inadéquat. Cette source de chaleur compte parmi les **10 premières sources de chaleur identifiées par les pompiers** lors de la recherche des causes et des circonstances des incendies.



Comment vous en débarrasser

- Videz régulièrement les cendres du foyer.
- Jetez les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique.



N'utilisez jamais un aspirateur pour ramasser les cendres chaudes.

- Déposez le contenant à l'extérieur sur une surface non combustible.
- Gardez une distance minimale d'un mètre entre le contenant métallique et les murs de la maison, du garage, du cabanon et de toute autre matière combustible comme une haie ou un abri de toile.
- Les cendres devraient reposer dans ce contenant au moins 7 jours avant d'être jetées dans un autre contenant tel que le bac de matières organiques ou la poubelle. À cet effet, consultez également les recommandations de votre municipalité.
- Avant de transvider les cendres dans un autre type de contenant, vérifiez que ces dernières sont parfaitement refroidies. Brassez les cendres régulièrement afin de vous assurer qu'aucune chaleur ne s'en dégage.
- Pour plus de précautions, conservez les cendres durant toute la saison hivernale et débarrassez-vous-en seulement au printemps.

Les cendres chaudes dégagent du **monoxyde de carbone** ; c'est pourquoi elles doivent être **entreposées à l'extérieur** de la maison ou du garage

Pier-Paul Lemay, capitaine à la prévention
Service de prévention des incendies de la Ville d'Alma
418 669-5001 poste 5069
Pier-Paul.Lemay@ville.alma.qc.ca

MILLE-O-SECOURS

<i>Myriam Robert</i>	671-2039
<i>Claudia Mercier</i>	373-2788
	373-2432
<i>Gilles Richard</i>	373-2462
<i>Nathalie Tremblay</i>	373-2462
<i>Patrick Bouchard</i>	373-2342
<i>Luc Fortin</i>	373-2788
	373-2432
<i>Lise Mercier</i>	373-2342
<i>Geneviève Sirois</i>	373-2047

Horaire du Centre de Service de Milot

Lundi au mercredi de 13 h à 16 h

Jeudi de 9 h à 11 h et 13 h à 15 h

Pour prendre rendez-vous avec le médecin, vous devez téléphoner au
418-276-3161 et demandez Sylvie



Informations pertinentes

Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot
739, rue Gaudreault
Saint-Ludger-de-Milot (Québec) G0W 2B0

Téléphone : 418 373-2266

Bibliothèque	poste 2507	CDE	poste 2503
Directrice	poste 2501	Urbanisme	poste 2510
Réception	poste 2500	Loisirs	poste 2509
Maison des jeunes	poste 2506	Salle	poste 2504

Courriel : administration@ville.st-ludger-de-milot.qc.ca

Site Internet : www.ville.st-ludger-de-milot.qc.ca

Télécopieur : 418 373-2554

Les bureaux sont fermés tous les vendredis à partir de midi

Service de l'urbanisme

Maxime Gobeil, inspecteur en bâtiment

urbanisme@ville.st-ludger-de-milot.qc.ca

en présentiel les mercredis de 8h30 à 15h00

739 rue Gaudreault
Saint-Ludger-de-Milot
G0W 2B0

Les autres jours à la Municipalité de St-Henri-de-Taillon laisser votre message à la réception ou par courriel urbanisme@ville.st-ludger-de-milot.qc.ca

Réservation camping : campin.ca ou 418-373-2121 laissé un message

Régie des matière résiduelles (RMR)

418 669-0513

MRC LAC-ST-JEAN-EST

Pour des informations concernant la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est,

418-668-3023

Jean Lapointe

Les évaluateurs pour le service d'évaluation

418-662-3061

CALENDRIER

Novembre 2022

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
13 Messe 9 h 30	14 	15	16	17	18	19
20	21 	22 Biblio 18 h -19 h 30	23 Biblio 12h30-14h30	24	25	26
27 Messe 9 h 30	28 	29	30			

Décembre 2022

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1	2	3
4	5 Séance du Conseil 	6 Biblio 18 h -19 h 30	7 Biblio 12h30-14h30	8	9	10
11	12 	13 Biblio 18 h -19 h 30	14 Biblio 12h30-14h30	15	16	17

Ordures-Récupération-Matières organiques

La collecte des ordures ménagères est aux deux semaines par alternance avec la récupération et les matières organiques (bacs bruns). La récupération et le bac brun sont ramassés la même journée.

Si vous avez un bris de votre bac, lors de la cueillette des ordures, matières organiques ou récupération avertir le plus rapidement Coderr au 418-668-1234.